



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
MARYLISE LÉON, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

N°49

24 Septembre 2019

DROIT DE SUITE ASSURANCE CHOMAGE UN CHÔMEUR INDEMNISÉ SUR DEUX VICTIME DES CHANGEMENTS DE RÈGLES

L'étude Unédic présentée ce jour confirme les craintes de la CFDT : la réforme de l'assurance chômage engagée par le gouvernement est injuste socialement et aura de terribles effets sur la situation des demandeurs d'emploi.

Dans ses perspectives financières, l'Unédic montre l'impact des nouvelles règles d'indemnisation sur la période 2020-2022 : la baisse du montant des allocations (par leur nouveau calcul) et le durcissement des conditions d'accès au régime entraînent des économies proches de celles annoncées par le gouvernement en juin dernier. Mais elles seront supérieures si on prend en compte leur plein effet jusqu'en 2022 : **ce sont au total 4,5 milliards d'économies en 3 ans qui se feront au détriment de la moitié des demandeurs d'emploi indemnisés.**

Pour la CFDT, cette réforme a d'abord pour objectif de faire des économies, coûte que coûte, par la baisse des droits des demandeurs d'emploi et la limitation du nombre de chômeurs indemnisés. Au total, **ce sera un chômeur indemnisé sur 2, soit près de 1,3 million de personnes qui seront touchées par cette réforme.** Des changements de règles qui impactent particulièrement les jeunes et ceux qui ont le plus de difficultés à retrouver un emploi stable. A partir du 1er novembre 2019 soit ils seront exclus et ne pourront pas du tout ouvrir de droits, soit l'ouverture de leurs droits sera retardée.

L'effet le plus terrible de la réforme aura lieu à partir d'avril 2020 : **ce sont 850 000 demandeurs d'emploi indemnisés qui travaillent en cumulant des contrats courts** qui seront impactés par le nouveau calcul de l'allocation. Avec cette nouvelle formule, au minimum 37% des nouveaux allocataires verront leur allocation mensuelle baisser - pour certains de moitié. Comment vivront-ils chaque mois s'ils ne trouvent pas plus de travail ?

Le gouvernement estime que ces mesures immédiates de baisse de droits sont de nature à inciter à des changements de comportement des demandeurs d'emploi pour un retour plus rapide à l'emploi.

La CFDT ne partage pas cette analyse. **Etre au chômage n'est pas un choix.**

L'étude de l'Unédic est précieuse pour un débat transparent sur les impacts réels de la réforme. Par son ampleur et sa dureté cette réforme est inédite. Elle modifiera assurément les conditions de vie de plus d'un million de demandeurs d'emploi.

La CFDT continuera dans les prochains mois de faire valoir son droit de suite en contestant, alertant et en mettant en lumière les conséquences réelles de cette réforme.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante